

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR) COMMUNE DE SAINT-MAUR

Dans le cadre de la **lutte contre le dérèglement climatique** et afin de **garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre pays**, la politique de planification écologique portée par le gouvernement encourage fortement le **déploiement des énergies renouvelables**. La France doit en effet **parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050** et **atteindre 1/3 de consommation d'EnR** dans sa consommation totale d'énergie **d'ici 2030**.

La loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure en particulier la mise en place de **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA EnR)**. Celle-ci confie aux communes la responsabilité d'identifier les ZA EnR qu'elles jugent préférentielles et prioritaires, après concertation des habitants, d'ici la fin de l'année 2023.

Les zones d'accélération doivent être **définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR**, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR et en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Durée de la concertation publique

Du 12/12/2023 au 31/12/2023

Modalités de la concertation

Pendant la durée de la concertation, l'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

- mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre d'observations sur lequel pourront être formulées les remarques et propositions par écrit, à l'accueil de la Mairie au – Place de la Mairie - pendant la période de concertation, aux jours et heures d'ouverture au public,
- mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de la Mairie à partir du lien suivant : <https://www.saint-maur36.fr/vie-municipale/publications-municipales/>

Vous pouvez également envoyer vos observations et vos remarques à l'adresse électronique suivante : contact@saint-maur36.com (en stipulant « concertation ZA EnR » dans l'intitulé du mail) ainsi que par écrit à l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 36250 SAINT-MAUR

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera réalisé.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet de la commune et affiché en mairie, 15 jours avant l'ouverture de la concertation.

Projet de délimitation des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (EnR) Loi APER

Concertation publique
Saint-Maur (partie sud)

Plan d'ensemble
Édition du : 18/11/2023

Nature des dispositifs de production

- Centrale photovoltaïque au sol
 - Méthaniseur
 - Parc Eolien
 - Géothermie
 - Chaudière biomasse
- Stade d'avancement
- En service
 - Autorisé
 - En cours d'instruction
 - Potentiel

Sources : Châteauroux Métropole
Service Planification urbaine, Aménagement et SIG
DDT 36 / Portail ENR GIGN, GCREMA
Etude INDIGO - Enoé Energie (2021)
PCI vecteur Juillet 2023 GIGN
Photos aériennes (prises de vue 2020)



Id	Type d'installation	Statut	Source
S028	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Etude INDIGO - Enoé Energie (2021)
S029	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Etude INDIGO - Enoé Energie (2021)
S030	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Service planification Châteauroux Métropole
S054	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S055	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S056	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S057	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S061	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	PLU Châteauroux Métropole (Zonage Np)
B005	Chaudière biomasse	En service	Service planification Châteauroux Métropole
M001	Méthaniseur	En service	Service planification Châteauroux Métropole



Concertation publique
Saint-Maur (partie nord)

Plan d'ensemble
Edition du : 18/11/2023

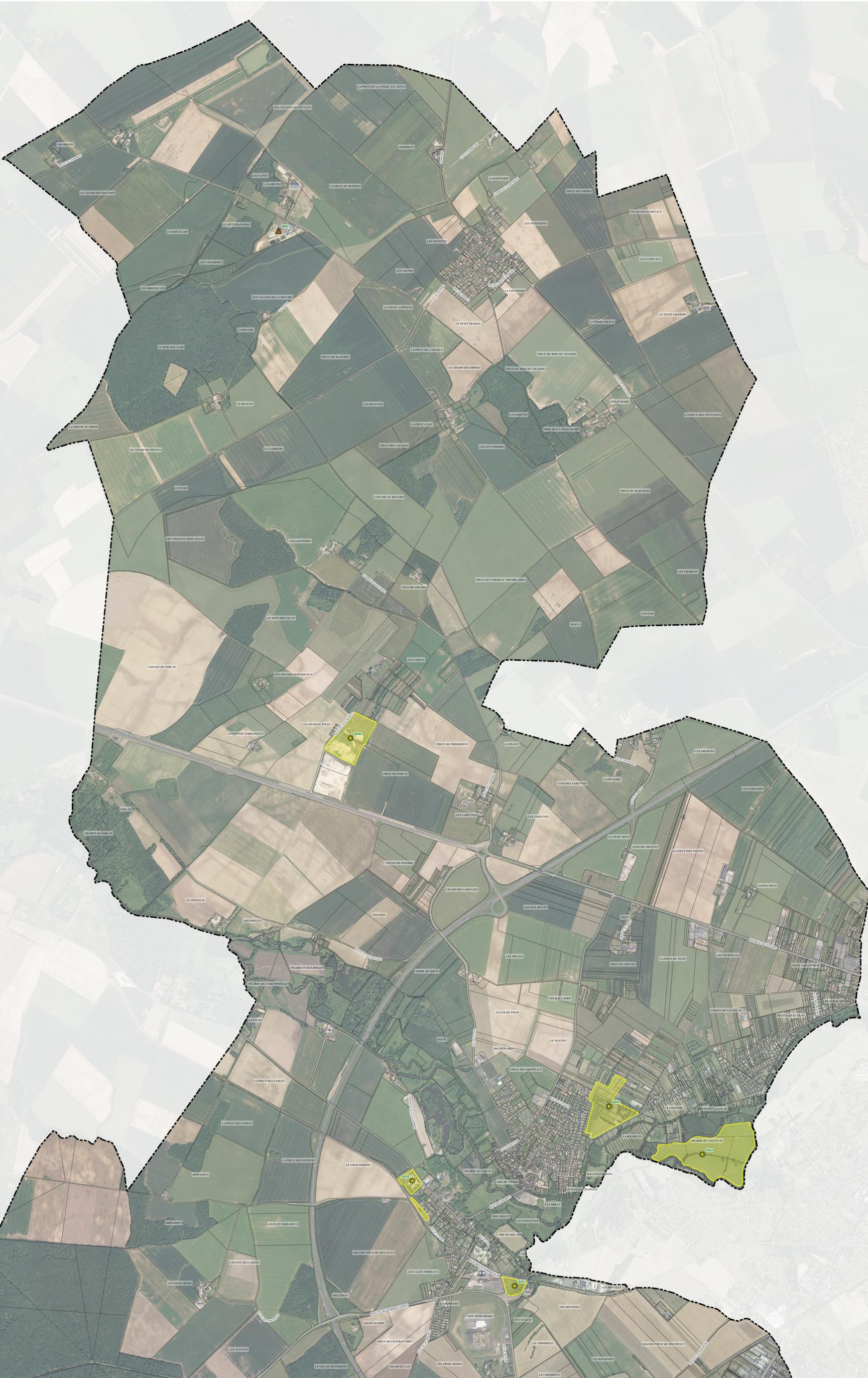
Nature des dispositifs de production

- Centrale photovoltaïque au sol
- Méthaniseur
- Parc Eolien
- Géothermie
- Chaudière biomasse
- Stade d'accroissement
- En service
- Autorisée
- En cours d'inscription
- Potentiel

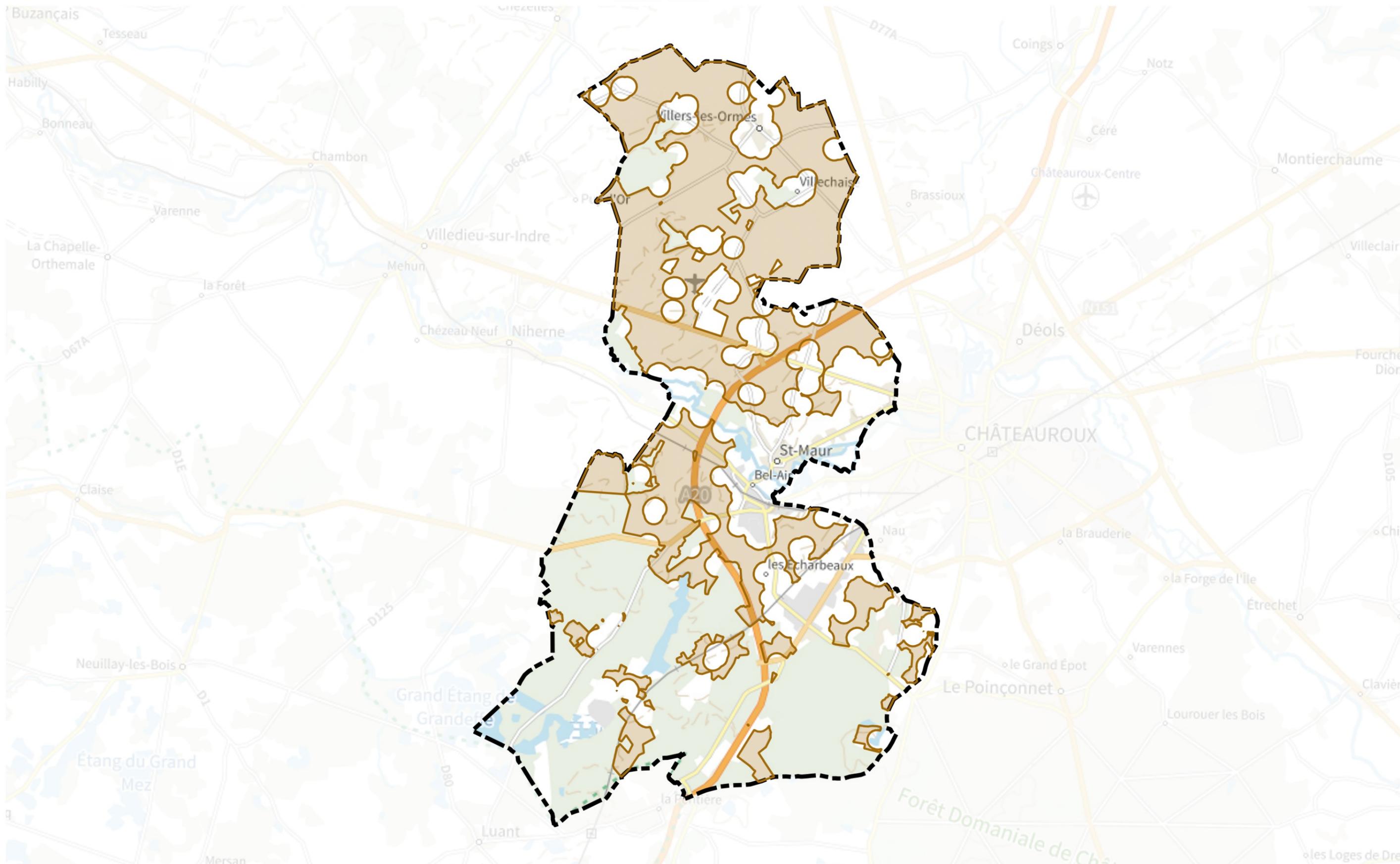


Source : Châteauneuf-Médoc
Service Planification Urbaine, Aménagement et SIG
DDT 33 (M2023) ENR, SDR, IC/CREMA
M2023 (M2023) ENR, SDR, IC/CREMA
PD (version Juillet 2023) (M2023) ENR, SDR, IC/CREMA
Photos aériennes (année de voir 2020)

Id	Type d'installation	Statut	Source
S026	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Etude INDOGO - Enrôl Energie (2021)
S029	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Etude INDOGO - Enrôl Energie (2021)
S030	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Service planification Châteauneuf-Médoc
S054	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S055	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S056	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S057	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	Commune
S061	Centrale photovoltaïque au sol	Potentiel	PLU Châteauneuf-Médoc (Zonage Nr)
B005	Chaudière biomasse	En service	Service planification Châteauneuf-Médoc
M001	Méthaniseur	En service	Service planification Châteauneuf-Médoc

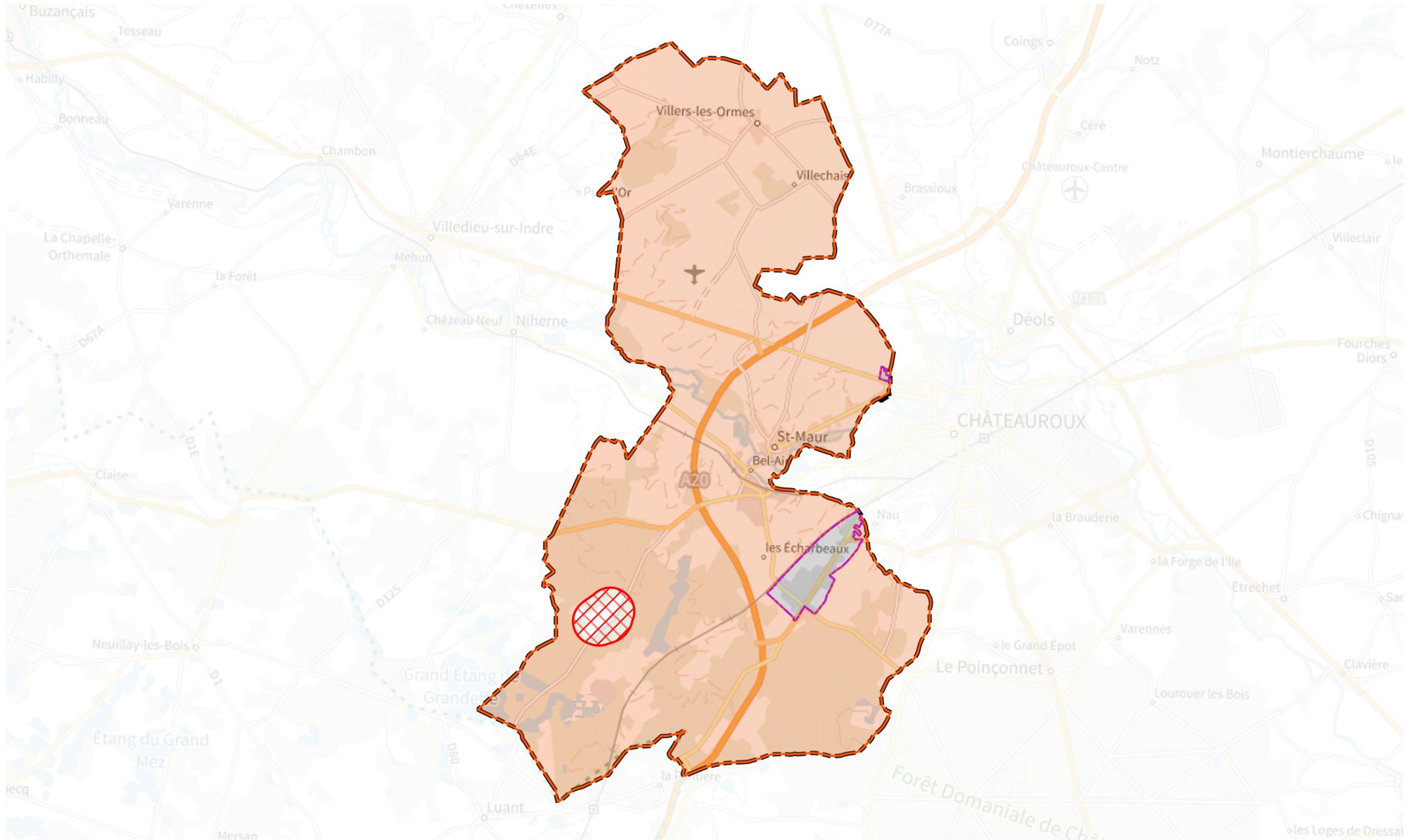


Concertation publique
Projet de délimitation des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (EnR)
Zonage potentiel des sites d'installation de Méthaniseurs
Saint-Maur



Concertation publique

Projet de délimitation des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (EnR) - Zonage favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et sur ombrières surplombant les parkings Saint-Maur



-  Zonage favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et sur ombrières
-  Principales zones d'activités à dominante industrielle, artisanale et commerciale plus particulièrement favorables
-  Zonage favorable avec contrainte patrimoniale (périmètre des monuments historiques)

